

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du lundi 2 mai 2016

Communication sur le Plan-Programme pour la Petite ceinture

A la suite du protocole-cadre adopté le 17 juin 2015, la ville de Paris et la SNCF ont élaboré conjointement entre septembre 2015 et mars 2016, un Plan-programme répondant à deux objectifs principaux : identifier les usages et activités susceptibles d'être développés sur la Petite ceinture et définir les aménagements que l'installation de ces activités implique.

Suivant le vœu adopté par le Conseil de Paris, dans sa séance des 29 et 30 mars 2016, je tenais à vous présenter ce Plan-programme de reconquête de la Petite Ceinture ferroviaire dans le cadre du Conseil d'arrondissement. Il s'articule tout d'abord autour de plusieurs principes :

- la nécessité de penser la Petite Ceinture comme un espace global et unitaire, tout en laissant une place à la réalisation de projets concrets et locaux ;
- un principe de réversibilité, qui laisse le champ libre à des mutations faciles et ainsi à l'inventivité ;
- le respect de l'existant, à savoir le patrimoine ferroviaire, bâti et naturel ;
- une dimension partenariale entre la SNCF, la Ville, l'échelon de l'arrondissement et les acteurs locaux. Cette approche permet de penser des projets aux échelles locales, parisiennes ou encore métropolitaines.

Les usages seront multiples. Ils seront liés à la promenade, à la découverte du patrimoine et de la biodiversité, aux loisirs, à des services gratuits ou marchands liés aux loisirs.

La vision que propose ce Plan-Programme est celle d'un unique chantier participatif réparti sur plusieurs lieux et ouvert à des « participants » variés. Le dispositif de chantier participatif est organisé autour du concept de stations, animés par un collectif dont la mission sera la programmation détaillée, la co-construction autour de l'aménagement progressif du socle de la promenade. Les collectifs travailleront sur les tronçons définis tout en élargissant aux futurs tronçons. Ils auront un impératif de cohérence globale.

Dans le 12^e arrondissement, le segment de la Petite Ceinture longeant la villa du Bel-Air accueillera cet été un premier chantier participatif. La configuration du site permettant un accès facile à aménager sur un périmètre long de 400 mètres et une surface pouvant se porter à 5 000 m².

Ces chantiers, dans leur dimension participative, viennent en continuité de la concertation publique tenue début 2013 et des échanges avec les acteurs locaux de l'automne 2015, dans le cadre de l'élaboration du plan programme. Il s'agit de passer de la concertation à la co construction, toujours dans l'intégration des idées des acteurs locaux.

Ce travail pourra se poursuivre dans le 12^e avec notamment les acteurs ayant déposé des projets au budget participatif 2017. Nous pouvons compter sur la dynamique associative de l'arrondissement et de l'ensemble des acteurs, riverains, conseillers de quartier désireux de s'impliquer dans la reconquête de la Petite ceinture.

Ce plan programme, dont vous avez pu prendre connaissance, suit les orientations et priorités que nous portons sur l'aménagement de la Petite Ceinture dans le 12^e avec notamment le respect des espaces naturels et des portions conséquentes destinés aux jardins partagés et à l'agriculture urbaine. Ceci en conservant les marqueurs identitaires ferroviaires.

Par ailleurs, on retrouve l'ambition du lien avec le bois de Vincennes par l'avenue Daumesnil. Celui-ci ouvre la perspective d'une continuité entre la place de la Bastille et le bois de Vincennes par la Promenade Plantée puis la Petite Ceinture. Cette possibilité d'une traverse verte du 12^e, dépasse le cadre de l'arrondissement. C'est un aménagement de dimension parisienne, réunissant deux sites emblématique de l'Est parisien.

On retrouve également notre souhait, partagé avec la Maire du 20^e arrondissement, de travailler sur la mise en valeur de la passerelle enjambant le cours de Vincennes. Cet ouvrage exceptionnel offrant une vue majestueuse sur les Colonnes du Trône et l'axe royal.

Enfin, je tiens à souligner ma volonté de voir aboutir les projets développés sur le secteur rue Claude Decaen – rue des Meuniers, par notamment l'association Gar'Eden, qui a construit et déposé, au budget participatif, un projet fédérateur de reconquête de la petite ceinture sur ce secteur.

S'agissant des questions d'entretien de la Petite Ceinture, la Ville de Paris assurera la gestion quotidienne des emprises mises à disposition et progressivement ouvertes au public. Ceci par la poursuite des chantiers d'insertion confiés à des associations d'insertion depuis 2005 par SNCF réseau. Par ailleurs, SNCF-Réseau continuera d'assumer ses responsabilités de propriétaire, notamment pour les réparations importantes.

Les travaux et investissements nécessaires aux nouveaux usages seront financés par les crédits inscrits au Plan d'Investissement Municipal et au Budget Participatif parisien pour la Petite Ceinture.